



REVUE DE PRESSE

INTERVENTION SUR LA GOUVERNANCE ET LE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS

AOÛT 2009

Gouvernance et financement des universités

Pour des établissements plus autonomes

YVES-THOMAS DORVAL

Président, Conseil du patronat du Québec

Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) dépose ce lundi 17 août, à la Commission de l'éducation de l'Assemblée nationale, le mémoire qu'il défendra prochainement dans le cadre des consultations sur le projet de loi 38 visant à moderniser les règles de gouvernance des universités.

L'enjeu est important pour les entreprises, notamment à titre d'employeurs des diplômés qui sortent des universités. Les employeurs — et la société québécoise dans son ensemble — doivent pouvoir compter en effet sur un système universitaire qui forme des professionnels et des cadres qualifiés et en mesure de relever les défis qu'ils ont à affronter.

C'est dans ce contexte que le CPQ appuie les objectifs du gouvernement de renforcer la gouvernance des universités:

- en assurant que les conseils d'administration des établissements soient formés d'une majorité de membres indépendants;
- en améliorant le processus de reddition de comptes;
- en prévoyant la création par les conseils d'administration de comités (gouvernance et d'éthique, vérification, ressources humaines) qui font largement consensus.

Indépendance et mesure de performance

Le principe selon lequel les membres d'un conseil d'administration devraient être indépendants de l'organisation qu'ils administrent fait largement consensus dans le secteur privé. Il n'y a pas de raison pour que ce principe ne soit pas applicable également aux institutions publiques, dont les universités, d'autant plus que ces institutions administrent des budgets considérables.

S'il est vrai qu'indépendance n'est pas nécessairement synonyme de compétence, le projet de loi contient plusieurs dispositions qui font en sorte que le modèle proposé tient compte de ces deux objectifs à atteindre.

Si, comme société, nous souhaitons maintenir et

améliorer la performance de nos universités, il faut d'abord pouvoir la mesurer. Le gouvernement a donc raison de renforcer également le processus de reddition de comptes.

A cet égard, il faut espérer toutefois que l'établissement de nouveaux indicateurs communs de performance permettra de procéder du même coup à une rationalisation du processus de reddition de comptes afin de ne pas alourdir — et idéalement diminuer — le fardeau bureaucratique imposé à des institutions dont la mission première est d'enseigner et de faire de la recherche.

Mieux financer nos universités

Sans financement adéquat, la qualité des services offerts par nos universités ne pourra faire autrement que se détériorer, même avec les meilleures règles de gouvernance au monde.

En 2011-12, soit à la fin de la période actuelle d'augmentation, les droits de scolarité (en dollars constants) assumés par les étudiants québécois seront toujours un peu plus faibles qu'en 1994-95 et représenteront toujours moins de 50 % de la moyenne canadienne lors de la dernière année disponible (2007-08). Il y aurait donc place pour une contribution accrue des étudiants et de leurs familles.

Le Groupe de travail sur la tarification des services publics recommandait d'ailleurs, en mars 2008, «une différenciation des droits de scolarité selon les niveaux d'étude et les secteurs disciplinaires, afin de mieux refléter les différences dans les coûts de formation et dans les rendements ultérieurs».

Nous invitons le gouvernement à proposer un plan de mise en œuvre graduelle de cette recommandation.

Les données disponibles montrent qu'il n'y a pas lieu de craindre un effet négatif d'une telle libéralisation des droits de scolarité sur l'accessibilité aux études. Malgré de faibles droits de scolarité, la fréquentation des universités québécoises y est parmi les plus faibles au Canada. De plus, certaines provinces canadiennes qui ont des droits de scolarité beaucoup plus élevés ont un taux de participation considérablement supérieur à celui du Québec. [...]

Le gouvernement devrait s'assurer néanmoins de maintenir les conditions garantissant un accès universel aux études universitaires en accompagnant la libéralisation des droits de scolarité d'ajustements au Régime d'aide financière aux études et en examinant la possibilité de mettre en place un nouveau système de remboursement des prêts étudiants, et notamment le système de remboursement proportionnel au revenu, comme il en existe au Royaume-Uni, en Australie et en Nouvelle-Zélande.

Au-delà de ces réformes, l'ensemble des partenaires du monde éducatif, y compris les employeurs, devraient entamer prochainement une réflexion en vue d'établir une plus grande synergie entre les établissements d'éducation et les besoins du monde du travail. Afin de développer de la manière la plus optimale possible le capital humain sur lequel comptent les employeurs, la question de la synergie entre les divers paliers du système d'éducation québécois (primaire et secondaire, professionnel et technique, enseignement supérieur) devra faire l'objet également d'un sérieux examen.

Le Conseil du patronat veut libéraliser les droits de scolarité

PAR JULIE CHARETTE
julie.charette@24-heures.ca

En vue de combler le sous-financement des universités, le Conseil du patronat du Québec demande la libéralisation des droits de scolarité.

Le Conseil du patronat du Québec (CPO) a annoncé hier qu'il profitera de la Commission parlementaire sur la gouvernance des universités, qui débute le 1^{er} septembre, pour rouvrir le débat sur la libéralisation des droits de scolarité.

BOULER LES DROITS DE SCOLARITÉ

À l'instar du Groupe de travail sur la

tarification des services publics, le CPO souhaite libéraliser les droits de scolarité selon les secteurs disciplinaires afin de prendre en compte les différences dans les coûts de formation.

« Un étudiant en lettres paie à 40 % le coût de sa formation tandis qu'un étudiant en optométrie ou en médecine vétérinaire paie dans une infime proportion sa formation », fait valoir le président du CPO, Yves-Thomas Derval.

Le CPO souhaite que cette libéralisation des frais de scolarité soit mise en place dès 2012. Le gouvernement du Québec refuse toutefois pour le moment de se prononcer sur cette proposition.

« Nous nous sommes engagés en 2007 à hausser de 50 \$ par session, et cela jusqu'en 2012, les droits de scolarité. Pour le moment, notre engagement demeure le même pour 2012 », précise prudemment

l'attaché de presse de la ministre de l'Éducation, Jean-Pascal Bernier.

UNE ATTEINTE À L'ÉGALITÉ DES CHANCES

La Fédération universitaire étudiante du Québec (FEUQ) s'est insurgée hier contre cette déréglementation.

« La libéralisation des droits de scolarité est une atteinte directe à l'égalité des chances, à l'équité intergénérationnelle et à l'accessibilité aux études, particulièrement en région. D'emblée, elle constituerait un obstacle majeur à la formation d'une main-d'œuvre qualifiée et diversifiée », mentionne par voie de communiqué le président de la FEUQ, Jean Grégoire.

Le Conseil du patronat du Québec regroupe plusieurs grandes entreprises québécoises et de nombreuses associations patronales.

Article paru dans *Le Journal de Montréal* du 18 août 2009

CONSEIL DU PATRONAT

**Pour la libéralisation des
droits de scolarité**

(Agence QMI) En vue de combler le sous-financement des universités, le Conseil du patronat du Québec demande la libéralisation des droits de scolarité. Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) a annoncé hier qu'il profitera de la Commission parlementaire sur la gouvernance des universités qui débute le 1er septembre pour ouvrir le débat sur la libéralisation des droits de scolarité.

Le CPQ veut libéraliser les frais de scolarité

17 août 2009 | 17h45
- Agence QMI

Julie Charrette
Agence QMI

Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) a annoncé lundi qu'il profitera de la Commission parlementaire sur la gouvernance des universités qui débute 1er septembre pour rouvrir le débat sur la libéralisation des droits de scolarité.

À l'instar du Groupe de travail sur la tarification des services publics, le CPQ souhaite libéraliser les droits de scolarité selon les secteurs disciplinaires afin de prendre en compte les différences dans les coûts de formation.

« Un étudiant en lettres paie à 40% le coût de sa formation tandis qu'un étudiant en optométrie ou en médecine vétérinaire paie dans une infime proportion sa formation », fait valoir le président du CPQ, Yves-Thomas Dorval.

Le CPQ souhaite que cette libéralisation des frais de scolarité soit mise en place dès 2012. Le gouvernement du Québec refuse toutefois pour le moment de se prononcer sur cette proposition.

« Nous nous sommes engagés en 2007 à hausser de 50 \$ par session et cela jusqu'en 2012 les droits de scolarité. Pour le moment, notre engagement demeure le même pour 2012 », précise prudemment l'attaché de presse de la ministre de l'Éducation, Jean-Pascal Bernier.

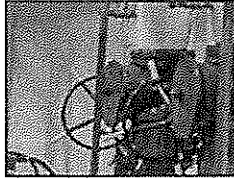
La libéralisation : « une atteinte à l'égalité des chances »

La Fédération universitaire étudiante du Québec (FEUQ) s'est insurgée lundi contre cette déréglementation.

« La libéralisation des droits de scolarité est une atteinte directe à l'égalité des chances, à l'équité intergénérationnelle et à l'accessibilité aux études, particulièrement en région. D'emblée, elle constituerait un obstacle majeur à la formation d'une main-d'œuvre qualifiée et diversifiée », mentionne par voie de communiqué le président de la FEUQ, Jean Grégoire.

Le Conseil du patronat du Québec regroupe plusieurs grandes entreprises québécoises et de nombreuses associations patronales.

Agence QMI



ÉCLAIRAGE

CHAUFFAGE

CLIMATISATION



» Accueil Générale | Culture | Économie | Éducation | Environnement |

Abonnez-vous

Actualités

Abonnement

Salle de presse

Événements

Emplois

Formations

Nos réseaux

Chroniques

Liens pertinents

Outils

Annonces

Pour nous joindre



Conseil
du patronat
du Québec

Le Conseil du patronat du Québec profitera de la commission parlementaire sur la gouvernance des universités pour relancer le débat sur la libéralisation des droits de scolarité

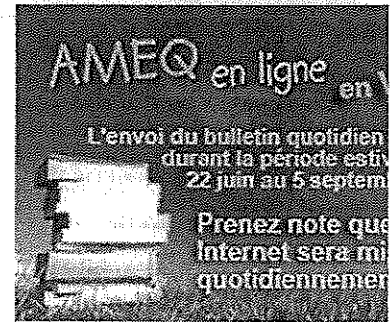
Montréal, le 18 août 2009 - Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) profitera de la commission parlementaire sur la gouvernance des universités (projet de loi no 38) qui débutera le 1er septembre prochain pour relancer le débat sur la libéralisation des droits de scolarité comme moyen de rehausser le financement des établissements universitaires du Québec.

"Les employeurs appuient pleinement les efforts du gouvernement en vue de moderniser les règles de gouvernance des universités. L'autonomie de chaque établissement en matière de financement s'avère toutefois l'enjeu le plus criant: sans ressources suffisantes, la qualité de l'enseignement ne pourra faire autrement que se détériorer, même avec les meilleures règles de gouvernance au monde", plaide le président du CPQ, Yves-Thomas Dorval.

Dans son mémoire déposé à la Commission de l'éducation de l'Assemblée nationale, le CPQ invite ainsi le gouvernement à donner suite à la récente recommandation du Groupe de travail sur la tarification des services publics, qui proposait une libéralisation des droits de scolarité selon les niveaux d'étude et les secteurs disciplinaires, afin de mieux refléter les différences dans les coûts de formation et dans les rendements ultérieurs.

Le CPQ estime qu'une telle libéralisation pourrait être entamée dès la fin de la période actuelle d'augmentation des droits de scolarité, qui se termine en 2011-2012.

"Aller dans cette direction n'implique toutefois pas de



Ouvrir une session

Entrez votre courriel:

Entrez votre code d'accès:

Ouvrir session

Pour vous inscrire
Code d'accès oublié?

Mémoriser mes informations
(en savoir plus)

Taille du texte

RECHERCHER

Rechercher



À LIRE AUSSI



désengagement de l'Etat dans le financement des universités. Au contraire, il s'agit de soutenir davantage l'enseignement universitaire en ajoutant de nouvelles ressources à celles qui sont déjà consenties", précise M. Dorval.

Dans son mémoire, le CPQ recommande par ailleurs au gouvernement de demeurer vigilant quant au maintien de conditions garantissant un accès universel aux études universitaires. Une éventuelle libéralisation des droits de scolarité devrait donc obligatoirement être accompagnée d'ajustements au Régime d'aide financière aux études. De plus, la mise en place d'un nouveau système de remboursement des prêts étudiants, et notamment d'un système de remboursement proportionnel au revenu comme il en existe ailleurs dans le monde, devrait être sérieusement examinée.

Moderniser la gouvernance : la ministre a le plein appui du CPQ

Au chapitre de la gouvernance, le CPQ soutient entièrement le gouvernement dans sa volonté de garantir que la majorité des administrateurs des universités soient dorénavant indépendants.

"Le principe selon lequel les membres d'un conseil d'administration devraient être indépendants de l'organisation qu'ils administrent fait largement consensus dans le secteur privé. Il n'y a pas de raison pour que ce principe ne soit pas également applicable aux institutions publiques, dont les universités, d'autant plus que ces dernières administrent des budgets considérables", écrit le CPQ dans son mémoire.

La confédération patronale applaudit également la volonté du gouvernement de bonifier le processus de reddition de comptes des universités envers l'Etat : "Si, comme société, nous voulons maintenir et améliorer la performance de notre système d'éducation universitaire, il faut d'abord bien la mesurer", affirme le CPQ.

L'organisme recommandera toutefois au gouvernement de profiter de l'établissement de nouveaux indicateurs communs de performance pour procéder, par la même occasion, à une rationalisation du processus de reddition de comptes afin de ne pas alourdir, et idéalement de diminuer, le fardeau bureaucratique imposé aux universités.

Pour plus d'information :

Patrick Leblanc
 Directeur des communications
 (514) 571-6400 (cell.)

» Grippe A(H1N1) - Les autor gouvernementales font le poin rentrée scolaire

» Le Cégep de Saint-Jérôme la lip dub collégial au Québec

» L'École nationale de l'humou Saint- Jean-sur-Richelieu cet a

» Nominations du Conseil des i

CHRONIQUE

**Le Thon Monte...
 Liste Rouge et Fourchette I
 pour qu'arête la Malpêche?**
 par François Thiboutôt



Je s
 pèc
 m'e
 pos
 con
 deu
 dor
 pèc
 jour
 Lau
 face
 Mai
 surl
 de r

car je viens de me procurer suite

CHRONIQUE

**Le Grand Bleu et le Grand V
 Un Fleuve de Découvertes..**
 par François Thiboutôt



Je
 so
 No
 so
 Je
 Cô
 j'é
 qu

[Retour](#) [Imprimer](#) [Transmettre](#) [Archives](#)

Gouvernance des universités

Les gens d'affaires n'ont pas leur place au conseil d'administration

Les étudiants insistent pour que les sièges soient détenus en majorité par des professeurs et des étudiants

À l'occasion de la dernière journée, hier, du dépôt pour des mémoires dans le cadre de la commission parlementaire sur la gouvernance des universités et des cégeps, différents organismes, fédérations et associations en ont profité pour annoncer de nouveau leurs couleurs. Estimant que les nouveaux projets de loi 38 et 44 n'ont guère changé, ils promettent de reprendre les mêmes batailles, armés des mêmes revendications. En espérant cette fois toucher la ministre.

LISA-MARIE GERVAIS

Les suggestions du Conseil du patronat du Québec (CPQ) de libéraliser les droits de scolarité et de composer les conseils d'administration des établissements aux deux tiers de membres «indépendants» font bondir les étudiants, qui n'y voient qu'une façon d'arrimer les institutions au marché et d'exclure les moins nantis du droit fondamental à l'éducation. Ils s'exprimaient, hier, à l'occasion de la dernière journée du dépôt des mémoires dans le cadre de la commission parlementaire sur la gouvernance des universités et des cégeps dont les auditions commenceront le 1er septembre prochain.

«La gouvernance, c'est lié à l'imputabilité, la transparence,

l'autonomie, ce n'est pas une question de frais de scolarité», a soutenu Jean Grégoire, président de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ). Un avis partagé par l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE), qui estime qu'avant toute cho-

se, il y a lieu de se poser des questions sur le rôle que doivent jouer des institutions comme les cégeps et les universités dans la société.

Les deux organisations s'entendent ainsi sur une revendication principale: que les sièges des conseils d'administration des établissements soient détenus en majorité par des représentants «internes», soit des professeurs et des étudiants. Pour l'instant, la nouvelle mouture des projets de loi de la ministre de

l'Éducation, Michelle Courchesne — qui, à quelques modifications près, sont des clones des projets de loi 110 et 107 morts au feuilletton l'automne dernier avec le déclenchement des élections — propose d'octroyer près des deux tiers (60 %) des sièges à des «indépendants», une proposition appuyée par le CPQ. «On s'oppose à l'introduction d'administrateurs externes; pour nous, c'est un argument fallacieux. Ces gens-là sont des gens qui viennent du milieu des affaires et qui sont soumis à des conflits d'intérêts», a dit Christian Pépin, secrétaire à

la coordination de l'ASSE.

Quant au président de la FEUQ, il qualifie de «flou» le concept d'administrateurs «indépendants». «On est passé du mot "externe" à "indépendant". On a un malaise avec ça, car on ne sait pas ce qu'on entend par "indépendant".»

Peu de changements

La FEUQ se dit «déçue» des modifications dont ont fait l'objet les deux projets de loi de la ministre, qui a relancé le processus de la commission parlementaire en juin dernier. «On s'attendait à des modifications d'une plus grande envergure.

Mais le pourcentage des représentants externes des conseils d'administration est passé de 66 à 60 %. Il n'y a pas eu de réelles avancées», a-t-il constaté.

Une chose normale, affirme-t-on au cabinet de la ministre, étant donné que les consultations de la commission n'ont jamais eu lieu et s'apprentent à officiellement démarrer dans deux semaines. La Commission de l'éducation de l'Assemblée nationale est en train de planifier les horaires des quelque deux semaines que dureront les auditions en attendant les dépôts des mémoires des retardataires qui lui parviendront d'ici à la fin de la semaine.

Pour la FEUQ, ces auditions sont «la dernière fenêtre» pour essayer de faire changer le gouvernement d'opinion. «On espère avoir une oëille attentive de la part de la ministre. La plupart des acteurs de la société s'entendent sur les points qui ne fonctionnent pas dans les lois. [...] On trouverait déplorable qu'elle ne puisse pas prendre les critiques des organisations qui représentent la population», a conclu Jean Grégoire.

Le Devoir

Chronique parue le 22 août 2009 dans trois quotidiens du groupe Gesca :
La Tribune (Sherbrooke)
Le Nouvelliste (Trois-Rivières)
La Voix de l'Est (Granby)

Des étudiants administrateurs

Jean-Guy
Dubuc

Collaboration spéciale

Pas de gens d'affaires — ou alors le moins possible — sur les conseils d'administration des universités et des cégeps. Professeurs et étudiants devraient y siéger tout au moins en majorité. Pour ne pas que des gens «de l'extérieur» viennent prendre des décisions qui concernent les gens de «l'intérieur», c'est-à-dire eux-mêmes. Avec la majorité, aucune décision ne pourrait être prise contre leur volonté.

Voilà ce que les étudiants demandent dans leur mémoire présenté cette semaine à la commission parlementaire sur la gouvernance de leurs institutions. En ce moment, les représentants externes détiennent la majorité des sièges aux conseils (CA). La ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, a apporté quelques modifications: de 66 %, on passe à 60 %. Ce qui ne satisfait ni la Fédération étudiante universitaire du Québec, ni l'Association pour une solidarité syndicale étudiante. Évidemment: pour contrôler un conseil, il faut la majorité. Que les étudiants et les professeurs composent 33 % ou 40 % du CA, ça ne change rien. Les étudiants veulent le contrôle.

En fait, leur nouvelle exigence apparaît comme la réaction à une position du Conseil du patronat qui avait proposé de libéraliser les droits de scolarité et d'imposer aux établissements une proportion des deux tiers de membres «indépendants». Tout pour faire bondir les étu-

diants!

À tête froide, regardons chacune des propositions. D'abord, la libéralisation des droits de scolarité devra faire partie du programme d'un gouvernement un jour. Il est impossible de voir augmenter le coût de la vie, pour les universités comme pour tout le reste de la population, et que les étudiants soient les seuls protégés de la société. Si le syndicalisme doit défendre la justice, il devra étendre sa logique à la population étudiante. Mais de cela, on reparlera une autre fois.

Pour le moment, regardons la demande des étudiants concernant les CA. Que les étudiants détiennent, avec les professeurs, la majorité au conseil n'a aucun sens. Tout simplement parce que les universités sont financées à un taux de 85 % à 90 % par les contribuables. C'est leur argent qui fait vivre leurs institutions. Ce sont donc leurs représentants qui doivent administrer cet énorme investissement, pas ceux qui en profitent.

Le même raisonnement s'applique dans les sociétés et les entreprises commerciales. Les membres des conseils représentent les actionnaires, qui sont les investisseurs. Les étudiants doivent apprécier leur chance d'avoir leur place aux conseils des universités: le taux de 40 % de représentation qui leur est octroyé est déjà très, très appréciable.

D'autre part, pour administrer des centaines de millions de dollars, il faut des experts de la finance, de l'immobilier, de l'investissement, des orientations stratégiques, bref, des spécialistes de la gestion que l'on trouve difficilement chez des étudiants; c'est normal! Nos universités ont beaucoup de chances de pouvoir profiter des compétences de gens de chez nous, eux-mêmes universitaires, qui offrent bénévolement leurs services comme apport à la société sans aucune rétribution pécuniaire. Diminuer leur apport serait sûrement appauvrir l'université de talents essentiels.

Les membres du conseil, rappelons-le, n'ont aucune autorité sur les contenus académiques, lesquels appartiennent aux directions, aux professeurs et aux étudiants. Voilà ce qu'ils connaissent et qu'ils ont la responsabilité de sans cesse améliorer. La qualité de l'université est d'abord et avant tout le reflet de ses programmes, de son corps professoral, des recherches spécialisées et des diplômés qui en découlent. Mais tout cela coûte cher, très cher.

Or, le financement des universités demeure un immense problème au Québec. Problème qu'il faudra bien régler un jour si on veut éviter que nos universités perdent le niveau de notoriété qu'elles se sont mérité. La solution appartient à la collaboration de tous les participants, étudiants, professeurs, administrateurs et contribuables. Ces derniers font tout leur effort. Celui des étudiants se situe-t-il au niveau des CA? C'est une évidence: non.*

Universités

Le patronat insiste sur l'importance de l'autonomie

NDLR — Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) mettra à profit la tenue d'une commission parlementaire sur la gouvernance des universités, le 1^{er} septembre, pour apporter sa contribution au débat sur la libéralisation des droits de scolarité (projet de loi 38). Compte tenu de l'importance de cet enjeu, notamment pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean et l'UQAC, nous publions la position de l'organisme.

La libéralisation des droits de scolarité constitue un moyen de rehausser le financement des établissements universitaires du Québec.

Les employeurs appuient pleinement les efforts du gouvernement en vue de moderniser les règles de gouvernance des universités. L'autonomie de chaque établissement en matière de financement s'avère toutefois

l'enjeu le plus criant : sans ressources suffisantes, la qualité de l'enseignement ne pourra faire autrement que se détériorer, même avec les meilleures règles de gouvernance au monde.

Le CPQ invite donc le gouvernement à donner suite à la récente recommandation du groupe de travail sur la tarification des services publics, qui proposait une libéralisation des droits de scolarité selon les niveaux d'étude et les secteurs disciplinaires. Le tout afin de mieux refléter les

différences dans les coûts de formation et dans les rendements ultérieurs.

Pas de désengagement de l'État

Le CPQ estime qu'une telle libéralisation pourrait être entamée dès la fin de la période actuelle d'augmentation des droits de scolarité, qui se termine en 2011-12.

Toutefois, aller dans cette direction n'implique pas de désengagement de l'État dans le financement des universités. Au contraire, il s'agit de soutenir davantage l'enseignement universitaire en ajoutant de nouvelles ressources.

Le CPQ recommande par ailleurs au gouvernement de demeurer vigilant quant au maintien de conditions garantissant un accès universel aux études universitaires. Une éventuelle libéralisation des droits de scolarité devrait donc obligatoirement être accompagnée d'ajustements au Régime d'aide financière aux études. De plus, la mise en place d'un nouveau

système de remboursement des prêts étudiants, et notamment d'un système de remboursement proportionnel au revenu comme il en existe ailleurs dans le monde, devrait être sérieusement examinée.

Appui

Au chapitre de la gouvernance, le CPQ soutient entièrement le gouvernement dans sa volonté de garantir que la majorité des administrateurs des universités soient dorénavant indépendants. Le principe selon lequel les membres d'un conseil d'administration devraient être indépendants de l'organisation qu'ils administrent fait largement consensus dans le secteur privé. Il n'y a pas de raison pour que ce principe ne soit pas également applicable

aux institutions publiques, dont les universités, d'autant plus que ces dernières administrent des budgets considérables.

Le CPQ applaudit également la volonté du gouvernement de bonifier le processus de reddition de comptes des universités envers l'État. L'organisme recommandera toutefois au gouvernement de profiter de l'établissement de nouveaux indicateurs communs de performance pour procéder, par la même occasion, à une rationalisation du processus de reddition de comptes afin de ne pas alourdir, et idéalement de diminuer, le fardeau bureaucratique imposé aux universités.

Yves-Thomas Dorval
président, CPQ



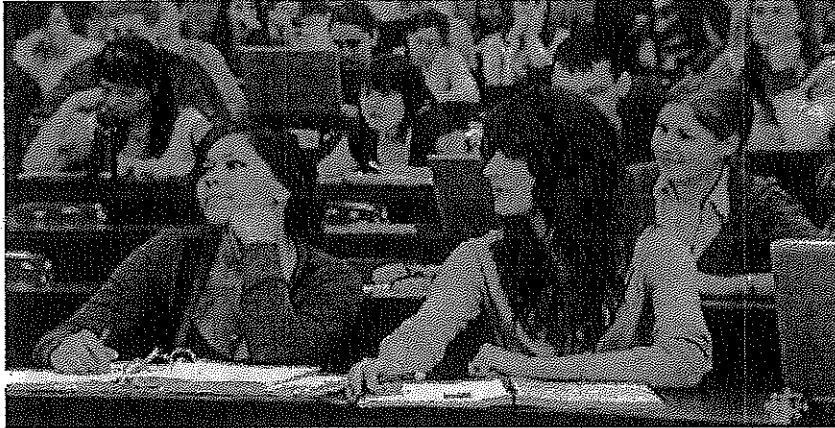
PolitiqueGouvernance des universités

Le privé n'est pas le bienvenu

Mise à jour le lundi 21 septembre 2009 à 18 h 47

[Commentez \(6\)](#) » [Partager](#) [Courriel](#) [Facebook](#)

[Imprimer](#)



Au Québec, la Table des partenaires universitaires (TPU) joint sa voix aux opposants du projet de loi 38 sur la gouvernance des universités.

Ces représentants de la communauté universitaire disent ne pas comprendre l'entêtement de la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, à permettre une présence accrue du secteur privé dans les conseils d'administration.

Le projet de loi prévoit notamment qu'au moins 60 % des membres du conseil d'administration d'une université ne seraient pas issus de la communauté de l'établissement et qu'au moins le quart des membres le serait.



Michelle Courchesne

La vice-présidente de la Fédération nationale des enseignants du Québec, Marie Blais, y voit un « problème » qui « inquiète » beaucoup le milieu. Les gens de l'extérieur de la communauté, affirme-t-elle, « connaissent mal le milieu universitaire » et s'y intéressent « fort peu ». Selon elle, il n'est pas rare qu'ils se présentent aux réunions du conseil sans avoir lu l'information pertinente.

La TPU regroupe la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université, la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec, la Fédération du personnel professionnel des universités et de la recherche, le Conseil provincial du secteur universitaire du Syndicat canadien de la fonction publique, la Fédération des professionnelles (sic), la Fédération étudiante universitaire du Québec et la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente.

Déposés en juin dernier, le projet de loi 38 et le projet de loi 44 sur la gouvernance des cégeps visent à « moderniser la gouvernance des établissements d'enseignement supérieur ». Ils font présentement l'objet d'une consultation devant la Commission parlementaire de la culture et de l'éducation.

C'est le scandale financier de l'UQAM qui est à l'origine des projets de loi 38 et 44. La découverte d'un trou de 400 millions de dollars dans les caisses de l'université avait révélé des failles dans la gestion et la reddition de comptes.

Selon la ministre Courchesne, les projets favoriseront l'« efficacité, l'efficience, la transparence, la responsabilité et l'imputabilité ».

Le Conseil du patronat du Québec a de son côté exprimé son appui au projet.

Le Courrier p@rlementaire©
Édition du jeudi 1^{er} octobre 2009

17e année de publication

Service quotidien d'information parlementaire et gouvernementale

P.L. 38 : Gouvernance des universités

Le gouvernement fait preuve de vision, estime le Conseil du patronat

Le gouvernement fait preuve de vision en proposant l'adoption de nouvelles règles de gouvernance des universités, croit-on au sein du patronat du Québec. Contrairement au discours qu'ont tenu plusieurs intervenants du milieu universitaire, **Patrick Leblanc** du CPQ soutient que le projet de loi 38 de la ministre **Michelle Courchesne** permettra une plus grande autonomie financière des établissements d'enseignement supérieur et s'attaque spécifiquement aux problèmes de gouvernance que vivent actuellement les institutions universitaires.

Un des éléments importants de ce que propose le gouvernement, plaide-t-il, c'est la majorité des membres indépendants ou externes sur les conseils d'administration des universités, un principe qui fait largement consensus dans le secteur privé.

Besoin d'un profil varié

Selon lui, il n'y a pas de raison pour que ce modèle ne s'applique pas également aux institutions publiques, comme les établissements de niveau universitaire. Toutefois, prévient M. Leblanc, il est important que le profil des membres externes soit très varié, comme on le recommande dans le secteur privé.

Un commentaire qui a beaucoup plu à la ministre de l'Éducation, qui trouve très intéressant le fait qu'une organisation représentant des gens du milieu des affaires préconise une très grande diversité au sein des représentants externes des c.a..

Aux dires du porte-parole du CPQ, les membres externes ne sont pas meilleurs que les autres parce qu'ils viennent du privé, mais bien parce qu'ils sont indépendants des intérêts des établissements.

Le Courrier parlementaire© (suite)

La députée péquiste **Marie Malavoy** s'est dite quant à elle sceptique à l'égard d'un modèle de gouvernance basé sur une majorité de membres externes au sein des c.a.. Dans le fiasco financier à l'UQAM, il a été démontré que ce sont bel et bien les membres internes qui ont critiqué le projet immobilier de l'Îlot voyageur, rappelle-t-elle.

Doit-on décider d'appliquer un tel système de gouvernance au sein des établissements d'enseignement supérieur, alors qu'on n'est pas certain que ce soit réellement efficace dans un tel contexte, se questionne la députée de Taillon. Pour Patrick Leblanc, une chose est sûre, il faut d'abord laisser la chance au coureur.